

*Initiatives ministérielles*

Je voudrais rendre hommage au gouvernement et au comité pour avoir écouté attentivement les témoignages et pour avoir présenté aujourd'hui des amendements qui portent sur ces questions. Je tiens à dire en passant qu'il est regrettable que ce projet de loi n'ait été présenté que le 13 mai, mais il est faux de prétendre que nous l'avons étudié en toute hâte.

J'ai parlé des deux autres rapports de comité; durant six mois, nous avons étudié cette question très attentivement et entendu des témoins, des professeurs et toutes sortes de groupes d'intérêt auxquels j'ai personnellement posé des questions. Sauf erreur, ils ont tous inclus *NAMBLA* et ses objectifs dans leur propre définition de la pornographie juvénile. De là, ces modifications.

Je sais que les Canadiens appuient ce projet de loi. Je voudrais vous lire une lettre parmi bien d'autres que j'ai reçues de mes électeurs. Elle m'est adressée personnellement. Voici ce qu'on y dit: «Si je ne m'abuse, la Chambre est maintenant saisie du projet de loi C-128 tendant à s'attaquer à la pornographie juvénile. Ce projet de loi rendra illégales la production, la vente, la distribution ou la possession de pornographie juvénile, qu'il s'agisse de films, de vidéocassettes ou d'images réalisées par ordinateur. On doit l'adopter et inclure dans la définition les documents imprimés, en plus des photos.»

Je tiens à dire à M. et M<sup>me</sup> Leslie qu'en fait, dans les amendements que nous avons adoptés aujourd'hui figurent les documents écrits. Je suis très fier d'avoir joué un rôle à cet égard.

Ces dispositions renferment également une autre chose que le détective Matthews a réclamée, à savoir qu'on considérera dorénavant l'importation comme un délit. Il est question en l'occurrence de l'importation de photos et de documents où on décrit de façon explicite des activités choquantes dans le cadre desquelles des enfants sont exploités sexuellement. Qui veut importer ce type de document? Qui veut lire *Vicky's Lessons in Life*? Qui lit *NAMBLA*? Ce genre de littérature n'intéresse que des pédophiles, car personne d'autre ne veut regarder ces photos dégoûtantes, ces images d'abus sexuels contre des enfants.

En fait, il n'y a pas de choix à faire entre les pédophiles et les enfants et il n'y en aura jamais. Notre critique en matière de justice, mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys, a dit que les enfants étaient les moins en mesure de se défendre dans notre société et il a raison, alors qui parlera au nom des enfants du Canada? Nous le ferons, grâce à cette mesure.

Comme je l'ai dit au début: quand on veut, on peut. Il importe peu que ce projet de loi ait été présenté plutôt tardivement et qu'on ait craint qu'il ne soit pas adopté,

car, même si cette crainte était réelle, tous les députés ont reconnu sa valeur. Tous les députés ont travaillé fort pour en arriver à un consensus afin que ce projet de loi soit adopté et faire en sorte que nos enfants soient protégés.

Je suis donc très fier d'avoir été associé à ce projet de loi et à la protection qu'il assure à nos enfants, et je considère que c'est un honneur pour moi de prononcer mon dernier discours de la 34<sup>e</sup> législature sur ce sujet très important.

• (1910)

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole après le député de Scarborough—Ouest, qui est le porte-parole de notre parti sur les questions qui concernent le solliciteur général. Durant son premier mandat en tant que député fédéral, mon collègue a grandement contribué à améliorer le niveau et la qualité de vie au Canada. C'est grâce à des députés comme lui et à tous ceux qui ont pris la parole au sujet de ce projet de loi si les Nations Unies ont placé notre pays au premier rang l'an dernier. Malheureusement, nous sommes tombés au deuxième rang en 1993.

J'ai été sensibilisé au problème de la pornographie juvénile et des enfants victimes d'agressions sexuelles au cours des 28 années que j'ai passées au conseil scolaire de Toronto, dont un bon nombre à l'éducation de l'enfance en difficulté. À titre de conseiller dans ce secteur, j'avais des professeurs qui travaillaient à ce qu'on appelait à l'époque le tribunal de la jeunesse. Aujourd'hui, on parle de maison de détention.

Il était toujours très triste de voir des jeunes de 14 à 18 ans être mis derrière les barreaux, en attendant de comparaître devant le juge. Des professeurs du conseil scolaire de Toronto devaient alors faire une évaluation scolaire, tandis que des psychologues effectuaient une évaluation psychologique, et ainsi de suite.

La plupart de ces jeunes avaient été victimes d'une forme ou d'une autre d'abus lorsqu'ils étaient en bas âge. Il y avait toutes sortes d'histoire. Dans un cas, une mère invitait des hommes à la maison non pas pour leur offrir son corps, mais bien celui de sa petite fille. Cette femme de 18 ans se retrouvait devant les tribunaux année après année.

De jeunes garçons avaient commis des vols par effraction, ils avaient agressé des personnes, ou encore ils avaient été retrouvés après s'être enfuis de la maison plutôt que d'écouter leur professeur ou leurs parents. Là encore, ces jeunes avaient été battus, avaient été harcelés, ou avaient été victimes d'agressions sexuelles lorsqu'ils étaient des enfants.